

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024****Sommaire :****I. Le cadre général du budget****II. La section de fonctionnement du budget général****III. La section d'investissement du budget général****IV. Les données synthétiques du budget général – Récapitulation****V. Les données synthétiques des budgets annexes****Annexe : extrait du CGCT****I. Le cadre général du budget**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune de Désaignes. Elle est disponible sur le site internet de la collectivité.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Ces prévisions respectent les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre (dépenses = recettes), sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (ou le 30 avril l'année de renouvellement du conseil municipal) et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire (ordonnateur) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Rappelons que la commune de Désaignes a trois budgets distincts : le budget général et deux budgets annexes pour le Service des Eaux et le Local Commercial (Auberge de la Fontaine). Le budget général est voté TTC, les 2 budgets annexes sont votés HT.

A noter que le budget général inclut cependant à ce jour six services assujettis à la TVA :

- Les Essentielles (location local),
- La Source (location plateforme),
- Atelier de Maroquinerie (location local),
- Rénovation ancien hôtel-restaurant (location local commercial),
- La Maison d'Assistantes Maternelles dans l'ancien presbytère,
- l'entrepôt au « Pont de Syalles », en vue de sa location.

**Les budgets primitifs 2024 ont été votés le 11 avril 2024 par le conseil municipal.** Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ils ont été établis avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- augmenter légèrement les impôts locaux.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent les budgets de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

**II. La section de fonctionnement du budget général****a) Généralités**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes prévisionnelles nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux

Pour notre commune / Bug :

- **Les recettes de fonctionnement** correspondent essentiellement aux sommes encaissées au titre des services rendus (cantine, redevance occupation domaine public, concessions cimetières, mise à disposition de personnels...), des revenus des immeubles (loyers), des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat et des atténuations de charges de personnels (mise à disposition d'agents à la CC Pays de Lamastre et au Service des Eaux).

**Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 1 245 077,00 €.**

- **Les dépenses de fonctionnement** sont constituées notamment par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges générales représentent environ 33 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

**Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 1 158 268,00 €.**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement (86 809,00€), c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour la commune :

- **Les impôts locaux** votés cette année :

Pour rappel lors de la réforme, pour compenser à l'euro près la perte de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales, la part départementale de Taxe Foncière Bâtie a été transférée aux communes, et un « coefficient correcteur » est appliqué. Le Taux de référence de la Taxe d'Habitation (6.50%) voté en 2019, a été figé de 2020 à 2022 dans le cadre de la réforme.

Pour l'année 2023 le taux de Taxe d'Habitation ne concernait plus que les Résidences Secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale a été à nouveau être voté à 6.50%.

Pour l'année 2024 l'ensemble des taux des impôts locaux ont été revu légèrement à la hausse.

Soit un produit total des 3 taxes attendues en 2024 de 335 309 €.

- **Les dotations versées par l'Etat** (dotation forfaitaire et dotation de solidarité rurale),

- **Les recettes encaissées au titre des produits de services ou des revenus des immeubles.**

#### b) Les principales dépenses et recettes de la Section de Fonctionnement

%	Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
30.00	Dépenses courantes /011	378 8800.00	Excédent 2023 reporté	88 307.77	7.09
46.00	Dépenses de personnel /012	575 000.00	Atténuation de charges /013	13 000.00	1.04
			Produits des services /70	88 000.00	7.07
12.00	Autres dépenses de gestion courante /65	150 405.00	Impôts et taxes /73	45 00.00	3.61
			Fiscalité locale /731	294 862.00	23.68
1.70	Dépenses financières /66	21 100.00	Dotations et participations /74	657 907.00	52.84
0.00	Charges exceptionnelles /67	500.00	Autres recettes de gestion courante /75	57 500.00	4.62
0.00	Dotations provisions dépréc. /68	400.00	Produits exceptionnels /77	500.23	0.04
2.60	Opération d'ordre entre section (amortissements) /042	31 983.00	Opérations d'ordre entre sections /042		
7.00	Virement à la section d'investissement /023	86 809.00	Reprise sur provisions		
100%	<b>Total général</b>	<b>1 245 077.00 €</b>	<b>Total général</b>	<b>1 245 077.00 €</b>	100%

#### c) La fiscalité

- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale 7.11 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) 29,55 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) 48,91 %

Le total des ressources fiscales prévisionnelles 2024 (après déduction de la contribution calculée avec le coefficient correcteur d'un montant de -176 263 €) s'élève ainsi pour la commune à 294 862 € (taxes foncières : 429 624 € et taxe



habitation sur les résidences secondaires : 41 501 €), auxquels il faut ajouter 40 447 € versés par l'Etat au titre de la des Allocations compensatrices.

Ainsi, à taux révisés, le montant prévisionnel des produits issus des taxes directes locales varie de + 24 119 € par rapport à l'année précédente.

#### d) Les dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat s'élèveront au total à 610 275 €, soit une hausse globale de 15 190 € par rapport à l'année 2023. Alors que la Dotation Forfaitaire baisse légèrement de -459 €, c'est la Dotation de Solidarité Rurale qui progresse globalement de +15 649 €.

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le 23/04/2024



ID : 007-210700795-20240411-BP\_2024\_36-BF

### III. La section d'investissement

#### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, et d'études et travaux sur des structures déjà existantes ou sur des structures en cours de création.

- en recettes, plusieurs types de recettes coexistent, et notamment :

- les recettes dites patrimoniales telles que la vente de biens, ou les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement),
- les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus,
- le remboursement de la TVA (compensation) par l'Etat au titre des dépenses d'investissement réalisées l'année n-2,
- les emprunts,
- l'autofinancement de la commune (différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement).

#### b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

%	Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
21.00	Déficit d'investissement 2023 reporté	244 819.00	Affectation résultat 2023 /1068	501 797.00	44.01
	Dépenses imprévues	0.00	Virement de la section de fonctionnement	86 809.00	7.61
9.26	Remboursst d'emprunts, caution	107 940.00			
3.10	Immobilisation Incorporelles /20	35 000.00	FCTVA Taxe Aménagement /10	23 198.00	2.03
0.09	Subventions équipement versées		Subventions équipement reçues	7 000.00	0.61
16.00	Travaux Immobilisation /21	181 000.00			
0.50	Travaux en cours /23	5 200.00	Emprunts et Cautions /16	180 150.00	15.80
		0.00	Produits cession (dont régul) /024		
	Opérations d'ordre entre sections	0.00	Opérations d'ordre entre section (amortissements) /040	31 983.00	2.80
0.30	Opérations patrimoniales /041	2 900.00	Opérations patrimoniales /041	2 900.00	0.25
49.00	Restes à réaliser 2023	563 368.00	Restes à réaliser 2023	306 390.00	26.87
100.00	<b>Total général</b>	<b>1 140 227.00</b>	<b>Total général</b>	<b>1 140 227.00</b>	100.00

### c) Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

- Aménagement du Château : isolation toiture, changement de menuiserie, éclairage du musée.
- Mise en conformité de la Salle Polyvalente.
- Boisement dans la forêt communale (dossier Plan de Relance).
- Poursuite de la révision du Plan Local d'Urbanisme.
- Restauration d'un pont.
- Construction bâtiment de stockage à toiture photovoltaïque.
- Espace Culturel et Sportif audit énergétique.
- Etudes avec EPORA, la CCI, le SDEA07 pour la réhabilitation de l'ancienne boucherie.
- Aménagement aire de jeux et de camping-cars à « Chastron ».
- Reprise de la charpente et couverture du bâtiment « La Cure ».
- Réfection de l'atelier de Maroquinerie.
- Réfection du local du Parc « Fornate ».
- Principales acquisitions : mobiliers urbain, camion IVECO, acquisition minipelle Kubota et sa remorque.

Le projet de réhabilitation de l'ancien presbytère du Temple en Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) et salle associative a été abandonné, par suite d'un surcote significatif du projet et d'un manque de subvention.

### d) Les principales recettes d'investissements prévues :

Attribution du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) = 23 000 € sur les dépenses d'investissement réalisées en 2022, Les subventions pour la Maison d'Assistantes Maternelles et Salle Associative qui ont été inscrites en Reste à réaliser 2024 d'un montant de 233 090 € sont caduques car le projet est classé sans suite.

D'autres subventions ont été ou seront sollicitées auprès de divers financeurs pour : reboisement de la forêt (Plan de relance de l'Etat), la révision du PLU, l'ancienne boucherie, la réalisation du City-Park Ces subventions viendront en déduction de l'emprunt prévisionnel de 160 000 € figurant au budget primitif 2024.

## IV. Les données synthétiques du budget général – Récapitulation

### a) Vue d'ensemble du Budget Primitif 2024

	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés	1 245 077.00 €	1 156 769.23 €
Résultat de fonctionnement 2023 reporté		88 307.77 €
<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>1 245 077.00 €</b>	<b>1 245 077.00 €</b>
Crédits d'investissement votés au titre du présent Budget (y compris le compte 1068)	332 040.00 €	833 837.00 €
Restes à réaliser 2023	563 368.00 €	306 390.00 €
Résultat d'investissement 2023 reporté	244 819.00 €	
<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>1 140 227.00 €</b>	<b>1 140 227.00 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET PRIMITIF 2024</b>	<b>2 385 304.00 €</b>	<b>2 385 304.00 €</b>

### b) Etat de la dette

Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2024 s'élève à 999.866,60 €.

Le montant des annuités (capital et intérêts) à payer pour l'exercice 2024 est de 118 605,82 €.



## V. Les données synthétiques des BUDGETS ANNEXES

### a) Budget "Service des Eaux" (montants HT)

#### 1- Les principales dépenses et recettes de la Section de Fonctionnement

%	Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
29.27	Charges à caractère général /011	91 550.22	<b>Excédent 2023 reporté /D002</b>	<b>36 755.23</b>	11.75
	Reversement taxe pollution				
7.67	Autres charges gestion courante /65	24 000.00	Vente d'eau /70	162 279.77	51.88
2.24	Dépenses financières /66	7 000.00	Impôts, taxes et redevances		17.27
0.32	Charges exceptionnelles /673	1 000.00			
1.64	Provisions pour risques /68	5 134.00	Reprise S/amortissements et provisions /78	4 000.00	1.28
29.67	Dotations aux amortissements et écritures de cession /042	92 820.00	Quote subventions transférées 2023&2024 /042	89 643.00	28.66
6.43	Opération Ordre Transfert (matériel)	20 125.00	Produit exceptionnel ( matériel)	20 125.00	6.43
22.75	<b>Virement à la section de fonctionnement /023</b>	<b>71 173.78</b>	Travaux en régie		
100.00	<b>Total général</b>	<b>312 803.00 €</b>	<b>Total général</b>	<b>312 803.00 €</b>	100.00

#### 2 - Vue d'ensemble de la Section d'Investissement

%	Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
0	Déficit investissement 2023 reporté /D001		<b>Affectation résultat 2023/1068</b>	<b>40 774.22</b>	9.92
12.10	Remboursement emprunts	49 700.00	<b>Virement de la section de fonctionnement /021</b>	<b>71 173.78</b>	17.32
18.34	Etude Schéma Gén. ASST /203	75 350.00	Subvention Schéma Gén Asst	26 000.00	6.33
42.40	Trvx ASST « La Devesse » /21	174 200.00	Subvention Ass « Devesse »	74 800.00	18.20
	Travaux en régie		Emprunts	85 200.00	20.74
21.82	Amortissement subventions /040	89 643.00	Amortissements Immob. /040	92 820.00	22.59
	Dépenses imprévues /020		Ecritures de cession (matériel)	20 125.00	4.90
	Ecritures d'ordre /041		Ecritures d'ordre /041		
0.49	Restes à Réaliser 2023	22 000.00	Restes à Réaliser 2023	0.00	
100.00	<b>Total général</b>	<b>410 893.00 €</b>	<b>Total général</b>	<b>410 893.00 €</b>	100.00

#### En matière d'eau et d'assainissement, les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

- Fourniture et pose d'un réducteur de pression au réservoir de « La Devesse » (Reste à Réaliser)
- Fourniture et pose d'une alarme détectant le niveau bas au réservoir « Le Peyron » (Reste à Réaliser)
- Etude pour l'alimentation en AEP sur la « Rive Gauche » (Reste à Réaliser)
- Réalisation d'une étude pour le Schéma Général d'Assainissement sur l'ensemble de la commune
- Mise en séparatif du réseau d'assainissement secteur « La Devesse »

#### 3 - Etat de la dette

Pour ce budget "Service des Eaux", l'encours de la dette (capital restant dû) au 1<sup>er</sup> janvier 2024 est de 424.339,89 €.

Le montant des annuités (capital et intérêts) qui sera versé en 2024 est de 56.675,05 €.

Pour financer les investissements 2024, un emprunt prévisionnel de 85 200 € a été inscrit à ce budget ainsi que les subventions sollicitées de l'Agence de l'Eau et du Département.

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le



ID : 007-210700795-20240411-BP\_2024\_36-BF

**b) Budget "Local commercial" (montants HT)****1 - Les principales dépenses et recettes de la Section de Fonctionnement**

%	Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
32.33	Charges à caractère général /011	5 135.00	Excédent 2023 reporté /R002	3 334.49	20.99
	Créances douteuses		Revenus des immeubles /75	3 000.51	18.89
7.55	Charges exceptionnelles / 67	1 200.00			
23.87	Dotations aux amortissements /042	3 791.00	Amortissements subventions /042	9 550.00	60.12
36.25	Virt à la section d'investissement /023	5 759.00			
	Dépenses imprévues	0.00			
100.00	<b>Total général</b>	<b>15 885.00 €</b>	<b>Total général</b>	<b>15 885.00 €</b>	100.00

**2 - Vue d'ensemble de la Section d'Investissement**

%	Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
30.73	Déficit d'investissement 2023 reporté	4 902.59	Affectation du résultats 2023 /1068	4 902.59	30.73
			Virement de la section de fonctionnement /021	5 759.00	36.10
9.41	Cautions / 165	1 500.41	Cautions à percevoir	1 500.41	9.41
59.86	Amortissements subventions /040	9 550.00	Amortissements Immos travaux /040	3 791.00	23.76
	Dépenses imprévues /020	0.00			
100.00	<b>Total général</b>	<b>15 953.00 €</b>	<b>Total général</b>	<b>15 953.00 €</b>	100.00

Ce budget annexe « Local commercial » 2024 s'équilibre sans subvention communale.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Désaignes, le 22 avril 2024

Le Maire,  
François SOUBEYRAND.



Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le 23/04/2024



ID : 007-210700795-20240411-BP\_2024\_36-BF